

RAPPORT ANNUEL 2024



A group of people, seen from the chest down, are gathered around a central point where their hands are stacked on top of each other in a circular arrangement. The image is in a dark teal color scheme. The text is overlaid on the upper portion of the image.

L'Association pour la Gestion Responsable des Produits accompagne les acteurs de l'industrie dans la gestion responsable de la fin de vie de ses produits.

RESPONSABLES, ENSEMBLE.

À PROPOS

L'Association pour la Gestion Responsable des Produits est une association canadienne à but non lucratif qui gère des programmes de gestion des produits en fin de vie pour la peinture, les produits domestiques dangereux et spéciaux, les produits d'éclairage et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Nous avons plus de 700 membres, comprenant des fabricants, des distributeurs et des détaillants, et nous gérons des programmes de gestion en conformité avec les règlements provinciaux sur la responsabilité élargie des producteurs (« REP ») pour les produits désignés fabriqués et vendus par nos membres. Nous sommes présents dans les dix provinces du Canada et aux États-Unis par l'entremise de notre filiale, ce qui nous permet de travailler avec un réseau diversifié de fournisseurs, de transporteurs, de transformateurs, de détaillants, de dépôts, de municipalités et de communautés des Premières Nations pour offrir des services de recyclage gratuits au public.

Nos activités permettent une gestion réglementaire rentable tout en produisant des résultats environnementaux qui protègent à la fois les intérêts de nos membres et l'avenir environnemental du Canada.

NOTRE VISION

Notre vision est de faire de l'AGRP un chef de file dans le développement et la gestion de solutions innovantes de gestion des produits.

NOTRE MISSION

Notre mission est de fournir des solutions de gestion des produits qui améliorent l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes pour nos membres, tout en prenant soin de l'environnement, de nos consommateurs et de nos employés.

NOS VALEURS

- Engagement environnemental
- Service et accompagnement pour nos membres
- Amélioration continue
- Transparence
- Collaboration
- Responsabilité

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

Vince Rea—Pittsburgh Paints Co. | *Peinture et recouvrement*

Vice-président

Jason Bernard—The Sherwin-Williams Company | *Peinture et recouvrement*

Secrétaire général

Jeffrey Cattanach—The Home Depot | *Vente au détail*

Dan Giansante—Rust-Oleum Canada | *Autres produits*

Karen Stephenson—Canadian Consumer Specialty Products Association (CCSPA) | *Autres produits*

Jennifer Dolin—Lutron Electronics Co. | *Produits d'éclairage et alarmes*

Marjorie Dionne—Standard Products Inc. | *Produits d'éclairage et alarmes*

Marie-Yannick Carrière—Rona Inc. | *Vente au détail*

Gil Ofek—Liteline Corporation | *Produits d'éclairage et alarmes*

Steve Urchison—Cloverdale Paint | *Peinture et recouvrement*

Matthew Nickmann—Home Hardware Stores Ltd. | *Vente au détail*

Matthew Taggart—Benjamin Moore and Co. | *Peinture et recouvrement*



LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers membres et collègues de l'industrie,

En écrivant ma dernière communication en tant que président, je réfléchis non seulement à l'année écoulée, mais aussi à l'évolution remarquable de la gestion des produits au Canada et, par extension, à l'AGRP. Ce qui a commencé comme un concept pionnier s'est transformé en un réseau sophistiqué de programmes qui profite aux communautés d'un océan à l'autre. L'AGRP fait partie de cette aventure depuis le début.

À ses débuts, l'AGRP gérait un seul programme de recyclage de peinture en Colombie-Britannique. Elle a évolué au cours de ses 30 ans d'histoire et supervise maintenant plus de 22 programmes dans 12 territoires au Canada et aux États-Unis. Nous avons ajouté deux nouveaux programmes au cours de la dernière année : le programme de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec et un programme de produits d'éclairage en Nouvelle-Écosse, notre sixième programme pour cette catégorie de produits.

Chaque nouveau programme nécessite des années de préparation, de collaboration avec les intervenants et de planification méticuleuse. Rien de tout cela ne serait possible sans l'extraordinaire équipe de l'AGRP. L'expertise, la passion et la détermination que les membres du personnel apportent au travail chaque jour ont permis à notre organisation de gérer les complexités tout en continuant à offrir une valeur exceptionnelle. Autrement dit, nous ne pourrions pas réaliser ce que nous faisons sans leur engagement.

Notre expansion géographique va de pair avec une évolution tout aussi significative de notre vision stratégique. Cette année a marqué la création d'un nouveau plan stratégique quinquennal qui guidera l'AGRP jusqu'à la fin de la décennie. Alors que le modèle de la responsabilité élargie du producteur (REP) continue de mûrir, il apporte de nouveaux défis et de nouvelles attentes. Notre nouvelle stratégie garantit que l'AGRP continuera à être considérée comme une voix constructive dans ces discussions, en préconisant des approches qui savent trouver l'équilibre entre ambition environnementale et mise en œuvre pratique.

En terminant, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tous nos membres. Ce fut un privilège absolu de travailler aux côtés du personnel et des membres provenant de diverses catégories de produits de l'AGRP. L'engagement collectif envers une gestion responsable des produits dont j'ai été témoin me donne une grande confiance dans l'avenir de l'AGRP. Grâce à ses bases solides, à son orientation stratégique claire et à son équipe dévouée, l'AGRP est prête à affronter l'avenir avec la même ingéniosité et la même mission qui ont caractérisé son passé.

Je suis inspiré par la passion et le dynamisme de toute l'équipe de l'AGRP, et ce fut un honneur d'agir en tant que président d'une équipe aussi dynamique et engagée.

Je vous remercie sincèrement,

Vince Rea
Président



LETTRE DU PDG

Chers membres, collègues et intervenants,

L'année 2024 a marqué le 30e anniversaire de l'Association pour la gestion responsable des produits! Nos trois décennies de leadership dans la gestion des produits représentent non seulement une étape importante, mais aussi un formidable héritage dans le paysage de la REP au Canada.

Cet anniversaire est l'occasion d'honorer ceux qui ont jeté nos bases et de reconnaître les professionnels dévoués qui ont su faire progresser leur vision. Je tiens à remercier tout particulièrement Mannie Cheung, qui a consacré 25 ans à l'AGRP. Le savoir institutionnel et l'engagement inébranlable de Mannie sont au cœur de la continuité qui a été déterminante pour notre succès.

Nos fondateurs ne reconnaîtraient pas le paysage de la gestion des produits d'aujourd'hui. Nous sommes entrés dans ce que l'on pourrait appeler la « REP 2.0 », une nouvelle ère caractérisée par des exigences réglementaires de plus en plus sophistiquées, exigeant des réseaux de collecte plus complets, une transparence accrue et des taux de récupération plus élevés. Les pressions inflationnistes persistantes qui ont suivi la pandémie ont eu un impact sur les coûts opérationnels dans tous les secteurs. Le programme de PDS de l'Alberta lancé récemment et nos travaux à venir au Yukon illustrent ces réalités. Pourtant, malgré la complexité, nous avons travaillé avec diligence pour réduire l'impact financier sur nos membres tout en respectant des obligations croissantes.

Pour nous assurer que l'AGRP demeure à l'avant-garde de la gestion des produits au cours des 30 prochaines années, nous avons élaboré notre nouveau plan stratégique quinquennal. Cette feuille de route se concentre sur trois éléments clés : améliorer et élargir notre portefeuille de services, intégrer et développer notre organisation, et cultiver un esprit de partenariat avec les membres et les intervenants. Nous nous appuyons sur notre héritage et nous mettons à profit nos forces, tout en cernant les lacunes et en investissant dans les domaines qui nous rendront plus efficaces à l'avenir.

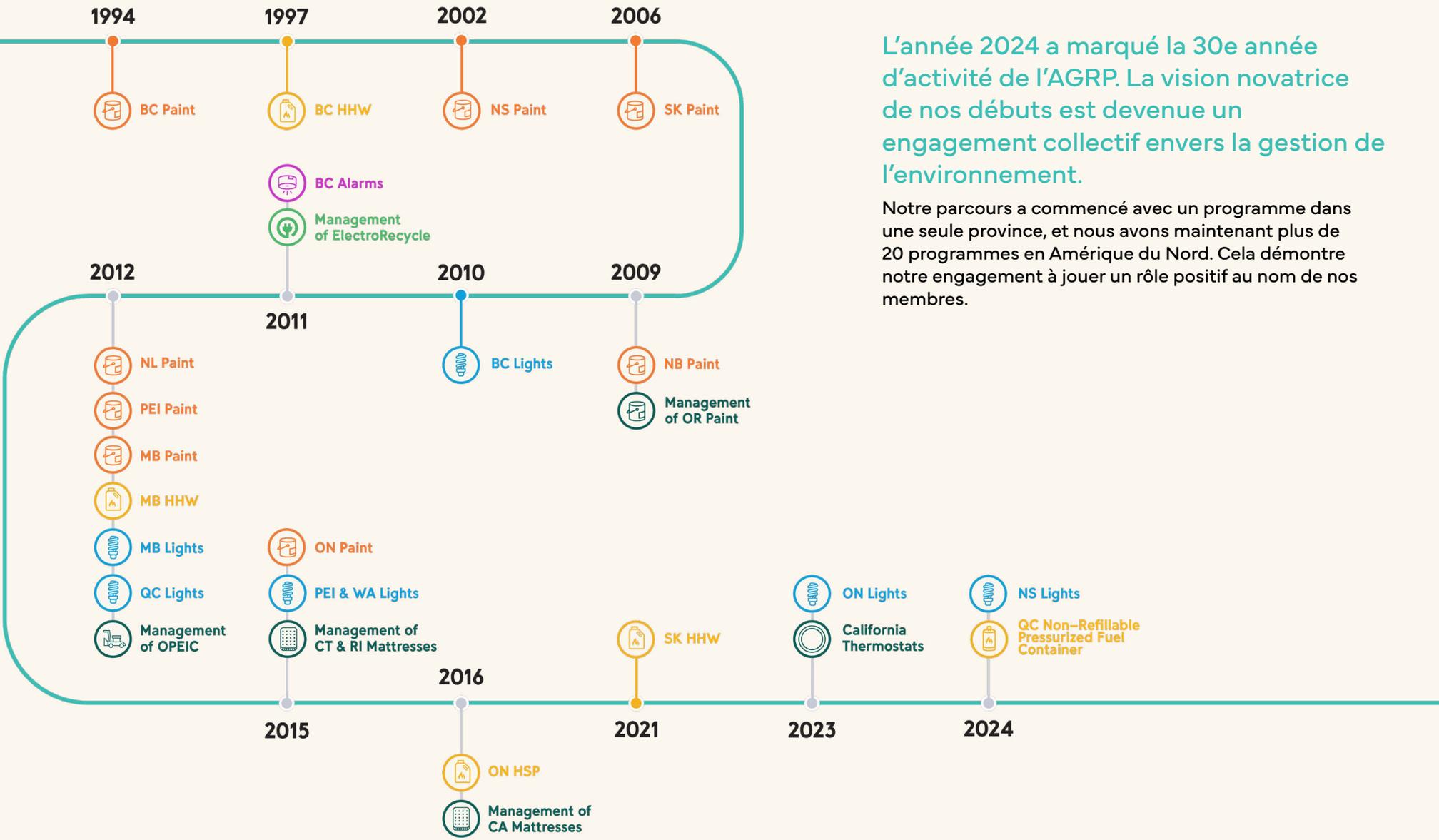
À nos 700 membres, merci de votre engagement continu envers une gestion responsable des produits et de la confiance que vous nous portez. À notre conseil d'administration, y compris notre président sortant, vos conseils ont été inestimables. Nous n'aurions pas atteint ce succès sans la collaboration et la participation d'un réseau diversifié de fournisseurs, de transporteurs, de transformateurs, de points de dépôt, de municipalités et de ministères. Et à notre personnel dévoué à travers le pays, votre travail acharné rend notre mission possible.

Après 30 ans de leadership dans la gestion des produits, l'AGRP écrit le prochain chapitre de son histoire; un chapitre qui honore notre héritage tout en accueillant l'avenir de la responsabilité environnementale.

Avec toute ma reconnaissance,

Brian Bastien
Président et chef de la direction

30 ANS D'IMPACT COLLECTIF



L'année 2024 a marqué la 30e année d'activité de l'AGRP. La vision novatrice de nos débuts est devenue un engagement collectif envers la gestion de l'environnement.

Notre parcours a commencé avec un programme dans une seule province, et nous avons maintenant plus de 20 programmes en Amérique du Nord. Cela démontre notre engagement à jouer un rôle positif au nom de nos membres.

DEPUIS 1994, NOUS AVONS RECYCLÉ...



120 MILLIONS

de litres de peinture



75 MILLIONS

d'ampoules



1 MILLION

de détecteurs de fumée
et de CO



Et nous avons évité que

3 MILLIONS

de litres de matières
dangereuses finissent dans
nos sites d'enfouissement et
dans nos cours d'eau

FAITS SAILLANTS DE 2024

3,000+

Points de dépôt au Canada

19.4%

D'augmentation du nombre de détecteurs collectés par rapport à 2023

261,000

Visites au localisateur de site de recyclage, une augmentation de 19 % par rapport à 2023

572,000

Litres de RDD collectés

8,565,000

Litres de peinture collectés

14,509,000

D'ampoules collectées

203,000

Litres de peinture redistribués dans le cadre du programme PaintShare

APERÇU DES PRODUITS

PEINTURE

Les programmes de recyclage de peinture de l'AGRP ont continué d'accroître leur impact environnemental en s'appuyant sur trois décennies de gestion de la peinture; tout a commencé en 1994 avec le premier programme en Colombie-Britannique.

Expansion du réseau de collecte

L'AGRP a élargi son réseau de collecte de peinture en 2024. Une réalisation importante a été l'ajout stratégique des points de dépôt en magasin. En collaboration avec des membres comme Dulux, Sherwin Williams et Benjamin Moore, nous avons pu créer 83 nouveaux points de dépôt en magasin dans cinq provinces. Ces points de dépôt en magasin rendent le recyclage plus facile pour les consommateurs et améliorent notre accessibilité, offrant aux clients de nos membres plus d'options pour l'élimination responsable de la peinture au point d'achat.

Complexité réglementaire accrue

Les nouvelles exigences réglementaires fédérales ajoutent de la complexité administrative pour les points de dépôt. Le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses modifié exige maintenant que tous les sites manipulant des marchandises dangereuses s'enregistrent auprès de Transports Canada, ce qui crée des obstacles administratifs supplémentaires pour les points de dépôt et a une incidence sur nos efforts de recrutement.

L'AGRP s'intéresse également à l'évolution des attentes réglementaires en ce qui concerne le rendement du programme, en particulier les objectifs en matière de taux de récupération. Nous continuons de défendre les intérêts de nos membres afin que les indicateurs et les objectifs de rendement soient raisonnables et fondés sur des preuves. À Terre-Neuve, nous avons effectué une analyse des données historiques et commandé une évaluation indépendante pour valider notre proposition d'objectifs de récupération. En Ontario, nous avons présenté notre modélisation des données au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, ce qui a aidé à appuyer les modifications réglementaires. Nous reconnaissons que les futurs programmes partout au pays feront probablement face à des normes de rendement similaires, et nous demeurons déterminés à recueillir des données, à les analyser et à défendre les intérêts de nos membres.

Les programmes de peinture de l'AGRP demeurent une pierre angulaire du cadre de responsabilité élargie des producteurs du Canada, offrant aux membres une solution fiable et conforme aux obligations de gestion de la peinture tout en offrant des avantages environnementaux mesurables aux communautés de partout au pays.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) | PRODUITS DANGEREUX ET SPÉCIAUX (PDS)

Les programmes RDD/PDS offrent aux Canadiens des options d'élimination sûres et pratiques pour les produits domestiques potentiellement nocifs, comme les pesticides, les substances toxiques, les produits corrosifs et les produits inflammables, ce qui permet d'éviter la contamination de l'environnement et de protéger la santé publique.

Partenariats pour soutenir le service communautaire autochtone

La participation de l'AGRP au projet Backhaul au Manitoba représente un modèle efficace de services équitables de gestion des matières résiduelles. En collaboration avec huit autres organismes de responsabilité des producteurs et avec le soutien supplémentaire de Services aux Autochtones Canada, cette initiative collaborative a permis de retirer 26 chargements de semi-remorques de déchets de sept communautés éloignées des Premières Nations accessibles uniquement par des routes d'hiver. La saison 2024-2025 marque la sixième année d'activité, et plus d'installations de réception et de partenaires de transport que jamais ont été utilisés, démontrant ainsi la capacité croissante du projet et la volonté des communautés.

Le service aux communautés des Premières Nations est également un secteur prioritaire en Colombie-Britannique, de nombreuses communautés étant accessibles uniquement par barge ou par des routes forestières. Pour améliorer le service, l'AGRP s'est associé au Indigenous Zero Waste Technical Advisory Group (IZWTAG), une organisation dirigée par des Autochtones qui entretient des liens étroits avec les communautés et qui offre des services de formation et de sensibilisation efficaces. En travaillant ensemble, nous avons pu retirer des résidus domestiques dangereux (ainsi que de la peinture, des lampes et des alarmes) de 32 communautés autochtones de la province.

Partenariats municipaux

La Colombie-Britannique a connu une amélioration significative des services grâce à des partenariats municipaux stratégiques. L'AGRP a collaboré avec le district régional de Bulkley-Nechako pour créer quatre nouveaux points de dépôt de RDD, améliorant considérablement l'accès régional.

Les initiatives de service comprenaient un partenariat avec le dépôt de bouteilles de Parksville afin d'offrir des services complets de récupération de peinture et de RDD dans la municipalité, et une collaboration avec le district régional d'East Kootenay à Cranbrook afin de permettre la collecte locale.

Conformité réglementaire et modifications proposées

Le programme de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec a recueilli plus de 41 000 bouteilles depuis son lancement le 30 juin et a dépassé les objectifs initiaux en créant 89 points de dépôt. L'AGRP travaille à la mise en place d'un réseau de traitement et de transport robuste en prévision des objectifs ambitieux en matière de taux de récupération, qui débute à 25 % en 2027.

En 2024, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario a mené des consultations sur les modifications proposées à la réglementation concernant les PDS. L'AGRP, en collaboration avec l'industrie, a fourni une analyse détaillée du système actuel et des recommandations pragmatiques pour surmonter les obstacles réglementaires actuels à la conformité.

Pour l'avenir

La gestion des résidus domestiques dangereux continuera d'évoluer dans les mois et les années à venir. Le lancement de deux nouveaux programmes de produits dangereux et spéciaux permettra à l'AGRP d'être présente dans toutes les provinces du pays; le programme de PDS de l'Alberta débutera le 1er avril 2025, tandis que le programme du Yukon devrait être lancé à la fin de l'année 2025. Les deux programmes illustrent les défis auxquels sont confrontés les organismes de gestion des produits qui cherchent à réduire au minimum les frais de gestion environnementale, tout en respectant les exigences réglementaires strictes et leurs impacts sur les activités.

Alors que les programmes de RDD et de PDS évoluent dans un paysage réglementaire de plus en plus complexe, des exigences fédérales en matière de transport aux cadres provinciaux disparates, l'AGRP demeure engagée à collaborer avec les intervenants. En partageant nos connaissances opérationnelles et notre expérience des programmes, nous travaillons à élaborer des programmes qui servent les communautés et les membres, tout en obtenant des résultats environnementaux positifs pour tous.

LAMPES

Les programmes de recyclage de lampes de l'AGRP sont actifs dans six provinces, et mettent à profit 14 ans d'expérience depuis le lancement du programme en Colombie-Britannique en 2010. Nos programmes de gestion des produits d'éclairage garantissent que les technologies d'éclairage contenant du mercure et d'autres technologies d'éclairage spécialisées sont détournées des sites d'enfouissement et gérées d'une manière respectueuse de l'environnement.

Succès de l'expansion du programme

Le programme de recyclage de lampes de la Nouvelle-Écosse a été lancé le 1er août 2024. Le programme a créé 44 points de dépôt sous contrat dans l'ensemble de la province, et s'est engagé à avoir un minimum de 60 points de dépôt d'ici la fin de l'année 2026. L'AGRP a identifié huit communautés mal desservies comme zones d'expansion prioritaires, assurant une accessibilité raisonnable pour tous les centres de population. La base solide du programme comprend des partenariats avec des détaillants locaux, des transformateurs et des services de transport contractuels, fournissant un soutien rapide et efficace aux points de dépôt.

L'Ontario a continué d'élargir son réseau de collecte de produits d'éclairage en ajoutant 65 nouveaux sites en 2024, en améliorant les partenariats municipaux et en faisant progresser la collecte dans les magasins et chez les distributeurs grâce à des programmes pilotes.

Gérer la transformation du marché

L'industrie des produits d'éclairage poursuit son virage fondamental des lampes traditionnelles contenant du mercure (LCM) à la technologie DEL, créant à la fois des défis et des possibilités pour les programmes de gestion. Cette transition reflète des progrès environnementaux positifs, car la technologie DEL plus durable réduit la production de déchets et élimine les produits contenant du mercure. Cependant, la baisse rapide des ventes de produits d'éclairage traditionnels, combinée au Règlement sur les produits contenant du mercure qui entrera en vigueur le 31 décembre 2025, crée des pressions sur la viabilité financière des programmes existants.

Le programme de recyclage de lampes au Manitoba illustre cette dynamique du marché, car l'accent mis sur les lampes contenant du mercure fait face à d'importants défis en matière de revenus. L'AGRP a activement collaboré avec le ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Manitoba (MECC) en rencontrant directement les intervenants du ministère pour expliquer l'impact de l'interdiction fédérale, soulever des préoccupations en matière de viabilité financière et recommander des modifications réglementaires qui harmonisent les obligations avec les réalités du marché.

Le gouvernement de l'Ontario a mené des consultations sur les modifications apportées au Règlement sur les équipements électriques et électroniques (EEE) en 2024. L'AGRP, en collaboration avec l'industrie, a permis au MEPP d'obtenir une perspective sur les défis à relever pour atteindre les exigences réglementaires normatives énoncées dans le Règlement en tirant parti des 14 ans d'expérience de l'AGRP dans l'élaboration de programmes efficaces de recyclage de lampes.

Au-delà de la collaboration directe avec le gouvernement, nous avons offert des renseignements et des recommandations à des associations professionnelles afin de nous assurer que les intervenants de l'industrie comprennent les répercussions de l'évolution du marché des produits d'éclairage. Cette approche collaborative aide à orienter l'élaboration de politiques qui respectent l'équilibre entre la protection de l'environnement et la pérennité du programme, assurant ainsi que la gestion des produits d'éclairage demeure viable alors que la technologie progresse vers des produits plus durables.

La technologie des produits d'éclairage continue de progresser vers des solutions de rechange plus durables et moins nocives, et l'AGRP continue de mettre l'accent sur l'évolution de ses programmes afin de répondre aux besoins changeants de l'industrie tout en maintenant la prestation des services dans toutes les provinces participantes.

DÉTECTEURS

Le programme de recyclage de détecteurs de la C.-B. de l'AGRP dirige les efforts de gestion au Canada pour la gestion responsable des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone en fin de vie. Actif depuis 2011, le programme gère en toute sécurité les matières dangereuses provenant des détecteurs à ionisation tout en récupérant les plastiques et métaux valorisables de tous les types d'appareils.

Partenariat en matière de sécurité incendie

L'un des faits saillants de 2024 a été le partenariat de l'AGRP avec le Firesafe Project, une initiative provinciale dirigée par le BC Office of the Fire Commissioner et le BC Injury Research and Prevention Unit. Le Firesafe Project cible les ménages à risque élevé partout en Colombie-Britannique, et les pompiers fournissent de l'information sur la sécurité, testent les détecteurs existants et installent de nouvelles unités sans frais pour les résidents.

L'AGRP a bonifié cette initiative de sécurité publique en faisant la promotion de la campagne par le biais de nos canaux numériques tout en éduquant les résidents sur la gestion appropriée des détecteurs à la fin de leur vie utile. Ce partenariat illustre la façon dont les programmes de gestion peuvent appuyer des objectifs de sécurité communautaire plus larges tout en sensibilisant les citoyens aux pratiques de recyclage responsables.

Croissance et rendement du programme

Le programme de recyclage des détecteurs a connu une croissance remarquable en 2024, les quantités collectées ayant augmenté de près de 20 % par rapport aux niveaux de 2023. Ce rendement reflète à la fois la sensibilisation croissante des consommateurs et un réseau de collecte de plus en plus accessible. À la fin de l'année, le programme exploitait 260 points de dépôt sous contrat répartis stratégiquement dans divers types de communautés : 80 points de dépôt en magasin, 63 installations municipales, 110 points de dépôt privés, quatre services d'incendie et trois installations gérées par des Premières Nations.

Ce réseau de collecte diversifié assure un accès pratique adapté à la réalité géographique et démographique variée de la Colombie-Britannique tout en établissant des partenariats avec des organisations déjà engagées dans la sécurité incendie et le service communautaire. L'inclusion de services d'incendie et d'installations des Premières Nations démontre l'engagement de l'AGRP à servir toutes les communautés grâce à des options de collecte appropriées et adaptées à la culture. Cette approche collaborative aide à orienter l'élaboration de politiques qui respectent l'équilibre entre la protection de l'environnement et la pérennité du programme, assurant ainsi que la gestion des produits d'éclairage demeure viable alors que la technologie progresse vers des produits plus durables.

Avec une croissance de près de 20 % de la quantité collectée et un réseau de points de dépôt en expansion, le programme de recyclage des détecteurs de la C.-B. aborde 2025 en force. Le partenariat fructueux du Firesafe Project illustre les possibilités de collaboration continue entre les programmes de gestion et les initiatives de sécurité publique, créant de la valeur pour les communautés tout en faisant progresser les objectifs environnementaux.

AUTRES PROGRAMMES

Les trois décennies d'expérience de l'AGRP dans l'industrie de la responsabilité élargie des producteurs ont permis de nous démarquer en tant que chef de file reconnu dans le domaine. Cette expertise est activement recherchée par d'autres organismes de responsabilité des producteurs et administrations partout en Amérique du Nord qui cherchent des solutions éprouvées pour relever des défis complexes en matière de gestion.

PCA PRODUCT STEWARDSHIP INC (PCA PSI)

L'AGRP est la société mère de PCA Product Stewardship Inc (PCA PSI), une association industrielle à but non lucratif créée en 2010 dans l'État de l'Oregon. PCA PSI est responsable de programmes de gestion des produits à Washington et en Californie:

Light Recycle Washington

En janvier 2015, PCA PSI a lancé un programme de gestion des produits pour les ampoules contenant du mercure dans l'État de Washington. En 2024, la date d'expiration du programme de gestion des produits a été reportée au 1er juillet 2029. Après cette date, la loi et le programme de gestion feront l'objet d'un réexamen par le Joint Legislative Audit and Review Committee.

Thermostat Care

Depuis 2022, PCA PSI gère Thermostat Care, un programme de gestion chargé par le Department of Toxic Substances Control de la Californie d'éliminer en toute sécurité les thermostats contenant du mercure afin de protéger la santé humaine et environnementale. L'année 2024 était la première année complète du programme depuis la présentation et l'approbation du plan du programme et des addenda connexes, et le travail de Thermostat Care en 2024 a donc porté sur la réduction des obstacles à la participation au programme.

PROGRAMMES DE CLIENTS

Outdoor Power Equipment Institute of Canada (OPEIC)

L'AGRP soutient OPEIC dans la gestion de son programme approuvé de gestion des produits pour les équipements électriques extérieurs conformément au Recycling Regulation de la Colombie-Britannique. Un plan de gestion mis à jour a été soumis au ministère de l'Environnement et des Parcs de la C.-B. le 7 août 2024.

Mattress Recycling Council (MRC)

Le Mattress Recycling Council (MRC) est une organisation à but non lucratif formée par l'industrie du matelas pour gérer des programmes de recyclage dans les états qui ont adopté des lois sur le recyclage des matelas. L'AGRP fournit de multiples services administratifs aux programmes en activité en Californie, au Connecticut, en Oregon et au Rhode Island.

Major Appliance Recycling Roundtable (MARR)

L'AGRP effectue des vérifications pour la Major Appliance Recycling Roundtable (MARR), un organisme de gestion sans but lucratif responsable de la gestion de fin de vie des gros appareils électroménagers dans la province de la C.-B.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 23

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
L'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rolfe Benson LLP

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

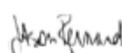
Vancouver, Canada
21 mai 2025

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de la situation financière
31 décembre 2024

	2024	2023
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 849 895 \$	4 970 393 \$
Dépôts à terme (note 5 (a))	9 667 312	18 065 004
Débiteurs	2 769 262	4 444 127
Frais payés d'avance et dépôts	574 171	668 253
	17 860 640	28 147 777
Liquidités soumises à des restrictions (note 3)	2 184 401	2 012 131
Prêts subventions (note 4)	387 457	373 375
Dépôts à terme (note 5 (b))	2 750 000	1 500 000
Placements - à la valeur du marché	35 021 856	26 402 161
Immobilisations corporelles (note 7)	14 968 836	14 514 493
Actifs incorporels (note 8)	50 000	50 000
	73 223 190 \$	72 999 937 \$
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	6 713 655 \$	8 398 461 \$
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 10)		
Actif net		
Non affectés	11 176 582	11 207 548
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	15 018 836	14 564 493
Affectations internes (note 6)	38 129 716	36 817 304
Affectations externes (note 12)	2 184 401	2 012 131
	66 509 535	64 601 476
	72 223 190 \$	72 999 937 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

 Administrateur

 Administrateur

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de l'actif net
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	Non affecté	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles	Affectation externe	Affectations internes	Total 2024	Total 2023
Actif net – au début de l'exercice	11 207 548 \$	14 564 493 \$	2 012 131 \$	36 817 304 \$	64 601 476 \$	67 415 394 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	2 614 657	(706 598)	-	-	1 908 059	(2 813 918)
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(1 160 941)	1 160 941	-	-	-	-
Transfert de la réserve interne restreinte (note 6)	(1 312 412)	-	-	1 312 412	-	-
Transfert aux affectations externes (note 12)	(172 270)	-	172 270	-	-	-
Actif net – à la fin de l'exercice	11 176 582 \$	15 018 836 \$	2 184 401 \$	38 129 716 \$	66 509 535 \$	64 601 476 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
		(note 18)
Produits (note 17)	47 749 748 \$	41 781 651 \$
Charges d'exploitation		
Traitement	25 652 099	21 424 552
Collectes	10 796 830	10 690 442
Transport	7 016 642	7 509 321
Frais généraux et d'administration	4 505 274	3 988 411
Administration des programmes	2 452 603	4 523 663
	50 423 448	48 136 389
Insuffisance des produits sur les charges d'exploitation	(2 673 700)	(6 354 738)
Autres produits (charges)		
Revenus de placements	4 871 685	1 442 671
Revenus d'intérêts	962 048	1 079 685
Gains sur la vente de titres négociables	8 252	1 156
Gains (pertes) non réalisés sur les investissements	(1 260 226)	1 017 308
	4 581 759	3 540 820
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	1 908 059 \$	(2 813 918) \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 908 059 \$	(2 813 918) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la valeur marchande de la réserve	1 260 226	(1 017 308)
Amortissement	706 598	720 452
Prêts graciés	79 078	72 652
Gain sur la vente de titres négociables	(8 252)	(1 156)
	3 945 709	(3 039 278)
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	1 674 865	(1 180 687)
Frais payés d'avance et dépôts	94 082	18 125
Comptes fournisseurs et charges à payer	(1 684 807)	1 737 233
	4 029 849	(2 464 607)
Activités d'investissement		
Réalisation de dépôts à terme	7 147 693	1 296 782
Liquidités soumises à des restrictions	(172 270)	139 741
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(1 160 941)	(263 971)
Acquisition de placements	(9 871 669)	(1 442 671)
	(4 057 187)	(270 119)
Activités de financement		
Émission de prêts-subventions	(93 160)	(98 050)
	(93 160)	(98 050)
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(120 498)	(2 832 776)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice	4 970 393	7 803 169
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice	4 849 895 \$	4 970 393 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent des placements et de la réserve qui est composées de divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Équipement informatique	3 ans
Bâtiments	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement de dépôt	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les autres honoraires contractuels sont comptabilisés en tant que produits à l'achèvement des services fournis.

Les revenus de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

3. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose des montants suivants :

	2024	2023
Réserve du programme du Québec RecycFluo (note 12)	2 055 411 \$	2 012 131 \$
Réserve du programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés non rechargeable du Québec (note 12)	128 990	-
	2 184 401 \$	2 012 131 \$

L'encaisse affectée à la réserve du programme Recycfluo du Québec se compose de 2 044 370 \$ d'encaisse détenue dans un compte bancaire distinct et de 140 031 \$ d'encaisse provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'Association. Subséquemment à la clôture de l'exercice, l'Association a transféré 140 031 \$ d'encaisse au compte bancaires distincts du programme RecycFluo et du programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés non rechargeable du Québec.

4. Prêts subventions

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 11 (b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 20 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	373 375 \$	347,977 \$
Fonds avancés au cours de l'exercice	93 160	98 050
Prêts graciés au cours de l'exercice	(79 078)	(72 652)
Solde - à la fin de l'exercice	387 457 \$	373 375 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

5. Dépôts à terme

(a) Court terme

Au 31 décembre 2024, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 9 667 312 \$ (2023 - 18 065 004 \$) avec des dates d'échéance allant du 10 janvier 2025 au 19 août 2025 et portant intérêt à des taux annuels variants de 4,8 % à 5,84 % classés comme actifs à court terme.

(b) Long terme

Au 31 décembre 2024, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 2 750 000 \$ (2023 - 1 500 000 \$) avec des dates d'échéance allant du 19 juillet 2026 au 18 juillet 2027 portant intérêt à des taux annuels variants de 4,5 % à 4,75 % classés comme actifs à long terme.

6. Affectations internes de l'actif net

La politique de gestion et d'affectation de l'actif net des membres de l'Association « PCA Members' Net Assets Management and Allocation Policy » comprend la création d'un fonds de réserve soumis à des restrictions internes pour les programmes de l'Association « AGRP ». Le Fonds de réserve des programmes de l'Association est présenté comme un actif net affecté en interne dans l'état de la situation financière et à l'état de l'évolution de l'actif net.

L'objectif du fonds de réserve de l'Association est le suivant :

- stabiliser les écotaxes en permettant de gérer les fluctuations de volume d'une année à l'autre
- couvrir les coûts de liquidation de l'association par décision des membres ou à la suite d'une modification de la réglementation, d'une manière ordonnée, sans dépasser deux ans ;
- couvrir les coûts des éléments imprévus ou extraordinaires
- le financement provisoire de l'expansion d'un programme
- pour financer d'autres projets spéciaux (tels que l'acquisition ou la construction d'un bâtiment).
- pour financer l'achat de biens d'équipement ; et
- d'agir comme un fonds d'amortissement pour couvrir le coût de la gestion des produits ayant une longue durée de vie, pour lesquels la collecte peut avoir lieu dans un avenir éloigné.

Le solde du fonds de réserve de l'Association doit être égal ou inférieur aux dépenses totales du programme enregistrées au cours de l'année la plus récente, et ne doit jamais être inférieur à six mois des dépenses totales du programme. À la discrétion des administrateurs, le solde du fonds de réserve peut dépasser les dépenses de l'année la plus récente dans les cas où les programmes présentent des risques élevés en raison des conditions du marché, aggravés par la longue durée de vie des produits associés au programme. Le montant du seuil de réserve de l'Association est recalculé chaque année et la valeur de la réserve est ajustée en conséquence à la fin de l'exercice concernée, l'ajustement est présenté dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un transfert de fonds.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

6. Affectations internes de l'actif net (suite)

Les actifs du Fonds de réserve de l'Association sont constitués de liquidités, de dépôts à terme et d'investissements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres, et sont gérés de manière indépendante.

Au cours de l'exercice, 1 312 412 \$ ont été transférés de l'actif net non affecté aux affectations internes de l'actif net (2023 - 11 545 998 \$ ont été transférés des affectations internes de l'actif net à l'actif net non affecté).

Le solde des affectations internes de l'actif net se compose des montants suivants :

	2024	2023
Fond de réserve du programme de l'Association «PCA Program Reserve Fund»	36 474 824 \$	35 069 252 \$
Fonds disponibles pour le développement des installations de collecte (note 11(b))	654 892	748 052
Fonds disponibles pour le développement des installations de collecte de la Saskatchewan (note 11(c))	1 000 000	1 000 000
	38 129 716 \$	36 817 304 \$

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Net	2023 Net
Terrain	7 659 119 \$	-	7 659 119 \$	7 659 119 \$
Bâtiments	8 141 509	2 193 940	5 947 569	6 273 229
Équipement de dépôt	3 589 953	2 971 838	618 115	582 145
Équipement de bureau	5 551	5 551	-	-
Améliorations locatives	45 561	4 556	41 005	-
Équipement informatique	34 519	5 753	28 766	-
Actifs en cours de développement	674 262	-	674 262	-
	20 150 474 \$	5 181 638 \$	14 968 836 \$	14 514 493 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

7. Immobilisations corporelles (suite)

Les terrains et les bâtiments sont constitués de deux propriétés dont la propriété légale est détenue par des sociétés en fidéicommiss. L'Association a la propriété effective des propriétés.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 706 598 \$ (2023 - 720 452 \$) d'amortissement.

8. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Net	2023 Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	754 986 \$	-	-
Programme du Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	804 986 \$	754 986 \$	50 000 \$	50 000 \$

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2024.

9. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2024	2023
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 208 280 \$	8 316 632 \$
Remises gouvernementales	505 375	81 829
	6 713 655 \$	8 398 461 \$

10. Éventualités

Le 30 juin 2022, le gouvernement du Québec a modifié le Règlement sur le recyclage et la récupération des produits par les entreprises. En vertu du règlement précédent, l'Association avait accumulé des pénalités parce qu'elle n'avait pas atteint certains objectifs de collecte de matériel. La modification du règlement a entraîné l'annulation des pénalités accumulées au cours des années précédentes.

De plus, le règlement modifié impose certains objectifs de collecte à partir de l'exercice 2023, et l'Association sera soumise à des pénalités potentielles si ces objectifs ne sont pas atteints. L'Association a atteint les objectifs fixés pour 2023 et 2024 et n'a pas provisionné de pénalités estimées pour l'exercice 2023.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

11. Engagements

- (a) L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui est venu à échéance le 31 mai 2024. Au cours de l'exercice précédent, l'Association s'est entendue sur une prolongation qui expirera le 31 mai 2027.

L'Association a un bail pour les bureaux de l'Ontario qui est venu à échéance le 29 février 2024. Au cours de l'exercice précédent, l'Association s'est entendue sur une prolongation qui expirera le 28 février 2031.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association sont les suivants :

2025	203 189 \$
2026	205 011
2027	153 664
2028	119 360
2029	119 944
Par la suite	<u>139 934</u>
	<u>941 102 \$</u>

- (b) Au cours des exercices antérieurs, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 1 535 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2024, 880 108 \$ de prêts ont été déboursés de la réserve de fonds disponibles (note 4) et l'association a renoncé à 492 651 \$ de prêts. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré le montant restant non décaissé et disponible à être prêté de 654 892 \$ (2023 – 748 052 \$) aux affectations internes de l'actif net (note 6).
- (c) Au cours des exercices antérieurs, le conseil d'administration de l'Association a adopté une résolution visant à mettre à la disposition des sites de collecte participant au programme de gestion des résidus domestiques dangereux de la Saskatchewan un financement en capital pouvant atteindre 1 000 000 \$. Les modalités de versement de ces fonds n'ont pas été déterminées par l'Association à la date du rapport de l'auditeur indépendant. Le montant restant non décaissé disponible pour être prêté de 1 000 000 \$ (2023 - 1 000 000) a été présenté à titre de composante de l'actif net affecté en interne (note 6).
- (d) À la fin de l'exercice, l'Association disposait de produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 1 772 182 \$ (2023 – 1 041 533 \$) en 2025.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

12. Affectations externes de l'actif net

Les affectations externes se compose des montants suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Réserve du programme RecycFluo du Québec	2 055 411 \$	2 012 131 \$
Programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés non rechargeables du Québec	<u>128 990</u>	<u>-</u>
	<u>2 184 401 \$</u>	<u>2 012 131 \$</u>

Conformément à l'accord conclu entre l'Association et la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'Association est tenue de maintenir un fonds de réserve correspondant à un minimum de six mois et à un maximum de douze mois de dépenses d'exploitation du programme. Le but du fonds de réserve est de couvrir les dépenses lors d'une éventuelle liquidation du programme. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré 43 280 \$ et 128 990 \$ de l'actif net non affecté aux affectations externes de l'actif net relativement au fonds de réserve du programme Québec Recycfluo et au programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés non rechargeable du Québec. De plus, des revenus d'intérêts de Néant \$ (2023 - 67 533 \$) ont été transférés de l'actif net non affecté à la réserve du programme Québec Recycfluo, entraînant un transfert de fonds total de 172 270 \$ (2023 - 625 759 \$) pour les deux programmes.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

13. Campagne de réduction des frais en Ontario

Le 24 juin 2020, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« l'Office ») a approuvé l'addenda sur le transfert des fonds excédentaires qui, entre autres, prévoyait le transfert des fonds excédentaires provenant de l'ancien programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ("MHSW") aux intendants ou aux membres du programme. Le 8 juillet 2020, l'Association a conclu un accord avec Stewardship Ontario ("SO") pour distribuer les fonds excédentaires du programme MHSW aux membres du programme Ontario PaintRecycle et du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers (les « programmes »). En vertu de l'entente, l'Association a reçu des fonds excédentaires totalisant 16 366 500 \$, dont 14 586 000 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario PaintRecycle et 1 780 500 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers par le biais de réduction de frais et les fonds résiduels qui ne pouvaient pas être affectés ont été déboursés conformément à l'addendum relatif aux fonds résiduels. Le total de ces fonds a été entièrement distribué au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice précédent, SO a transféré des fonds supplémentaires d'un montant de 585 039 \$, dont 499 472 \$ devaient être distribués aux membres du programme de recyclage des peintures de l'Ontario et 85 567 \$ devaient être distribués aux membres du programme de pesticides, de solvants et d'engrais de l'Ontario. Le total de ces fonds a été entièrement distribué aux membres au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2022, le conseil d'administration a approuvé une prolongation du programme de réduction des frais pour les solvants de l'Ontario. La prolongation du programme de réduction des frais est financée par l'excédent accumulé généré par le programme Solvents de l'Association, qui a été utilisé pour réduire les FGE dus par les membres. Au cours de l'exercice 2023, le conseil d'administration a approuvé la terminaison du programme de réduction de frais pour les Solvents de l'Ontario à compter de la période de déclaration d'octobre 2023.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le programme étendu de réduction des frais du programme des solvants de l'Ontario a entraîné une diminution des recettes des FGE de 50 819 \$ (2023 - 639 974 \$) la réduction de 2024 étant liée aux rapports des membres de la FGE reçus au cours de l'année et à la période pendant laquelle le programme de réduction des frais était toujours actif.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

14. Instruments financiers

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 December 2024.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux prêts subventions. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 4). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

14. Instruments financiers (suite)

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 6), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2024, l'encaisse et des débiteurs de 395 299\$ USD et 153 520\$ USD (2023 – 271 087\$ USD and 154 360\$ USD) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 11 744\$ USD (2023 – \$Nil USD) ont été convertis en dollars canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

15. Organisation contrôlée

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est sa seule membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI estime que le programme LightRecycle de l'État de Washington connaîtra un déficit cumulé en 2026. PCA PSI travaille activement avec les parties engagées pour développer un modèle de financement acceptable pour toutes les parties. Cette question a été mise en évidence dans les états financiers vérifiés de PCA PSI. Il n'est pas possible de déterminer l'issue de cette affaire à cette date. La direction estime que l'association n'est exposée à aucun risque financier important lié aux opérations du PCA PSI ou du programme LightRecycle de l'État de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2023 a été tiré des états financiers audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

PCA PSI

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
		(Non audité)
Situation financière		
Actif total	2 857 902\$	3 412 261 \$
Passif total	300 809	437 819
Avoir net	2 557 093	2 974 442
	2 857 902 \$	3 412 261 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

15. Organisation contrôlée (suite)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultats		(Non audité)
Revenus totaux	2 162 482 \$	2 321 228 \$
Total des charges	2 808 780	2 831 551
(Insuffisance) des revenus	(646 298) \$	(510 323) \$
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie		(Non audité)
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(778 069) \$	(1 347 453) \$
Diminution de la trésorerie	(778 069) \$	(1 347 453) \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

16. Transaction avec des parties liées

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 15). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 22 384\$ à recevoir de PCA PSI (2023 – 22 019\$) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2025.

L'Association a facturé un montant de 233 552\$ (2023 – 230 061\$) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

17. Revenu

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Produits relatifs aux frais de récupération	45 993 575 \$	40 216 607 \$
Autres	1 756 173	1 565 044
	<u>47 749 748 \$</u>	<u>41 781 651 \$</u>

18. Données comparatives

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment afin de se conformer à la présentation des états financiers de 2024.